

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 40

présenté par

M. Tardy, M. Breton, M. Terrot, M. Guilloteau, M. Reynès, M. Salen, M. Cherpion, M. Le Fur,
M. Sermier et M. Moudenc

ARTICLE PREMIER

Après la dernière occurrence du mot :

« les »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 7 :

« zones d'emplois dans lesquelles le taux de chômage des jeunes de seize à vingt-cinq ans est supérieur à la moyenne nationale. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « territoire connaissant des difficultés particulière » est beaucoup trop floue pour pouvoir servir utilement. Il est préférable de revenir à la rédaction initiale, beaucoup plus précise et objective, et donc juridiquement plus sûre.